

GE_GERICHTE A/2977/2010 vom 15. Dezember 2010

GE Cour de justice, 2010-12-15, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_2977_2010

FR: GE_GERICHTE A/2977/2010 du 15 décembre 2010

IT: GE_GERICHTE A/2977/2010 del 15 dicembre 2010

Regeste

Commandement de payer. Notification. Immunité. | Le poursuivi a le statut d'agent diplomatique (carte de légitimation "C"). Il ne peut donc faire l'objet d'une mesure d'exécution forcée. Recours interjeté au TF le 25 octobre 2010, rejeté par arrêt du 15 décembre 2010 (| LP.30a ; Convention de Vienne

Erwägungen

E. 11

ss et 28 ss et les réf. citées). C'est donc à bon droit que l'Office a déclaré la poursuite dirigée à son encontre comme nulle et de nul effet. 3. Infondée, la plainte doit être rejetée. * * * * *
PAR CES MOTIFS, LA COMMISSION DE SURVEILLANCE SIÉGEANT EN SECTION : A la forme : Déclare recevable la plainte formée le 3 septembre 2010 par Mme F_____ contre la décision de l'Office des poursuites dans le cadre de la poursuite n° 10 xxxx55 J. Au fond : 1. La rejette. 2. Déboute Mme F_____ de toutes autres conclusions. Siégeant : Mme Ariane WEYENETH, présidente ; MM. Didier BROSSET et Denis MATHEY, juges assesseurs. Au nom de la Commission de surveillance : Véronique PISCETTA Ariane WEYENETH Greffière : Présidente : La présente décision est communiquée par courrier A à l'Office concerné et par courrier recommandé aux autres parties par la greffière le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.